

Bordeaux, octobre 2015

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST - 18 SEPTEMBRE 2015 À MORCENX

La présence, pour la première fois, du Ministre de la Forêt (de l'Agriculture et de l'Alimentation) dans le premier département forestier de France et devant la plus grande organisation de propriétaires forestiers de France est une reconnaissance du travail et de l'organisation des sylviculteurs du Sud Ouest dans le cadre de leur Syndicat.

Signalons également la présence **des Présidents du Conseil Régional d'Aquitaine, Alain Rousset, et du Département des Landes, Henri Emmanuelli. Antoine d'Amécourt, Président des Forestiers Privés de France**, assistait également à cette Assemblée Générale.

PLAN CHABLIS

Monsieur le Ministre Stéphane Le Foll a déclaré que l'Etat, malgré les contraintes budgétaires très fortes en ce moment, tiendrait ses engagements jusqu'à la fin du **Plan Chablis en 2017**.

Pour les sylviculteurs sinistrés, cet engagement est d'importance car il signifie que, jusqu'au dernier hectare déclaré, les financements seront tenus suivant les barèmes fixés pour le reboisement. Nous espérons que chaque propriétaire forestier **appréciera** le résultat du travail de persuasion du Syndicat auprès des autorités régionale, nationale et européenne et s'en **rappellera**.

C'est aussi l'ensemble des membres du Comité Tempête qui a contribué à ce résultat (CRPF, ONF, Alliance Forêts Bois, les ETF...).

DÉVELOPPEMENT FORESTIER / QUALIFICATION DE LA RESSOURCE

Cette Assemblée Générale a été l'occasion de présenter les projets du Syndicat des Sylviculteurs pour les 15 prochaines années. Projets présentés par **Emmanuel de Montbron, Président Délégué du CPFA**, au travers d'un Plan de Développement Forestier et de Qualification de la Ressource avec pour objectif l'amélioration de la production du massif forestier mais aussi de la valorisation du revenu des sylviculteurs. Ce faisant, c'est aussi un message adressé aux industriels du bois quant à leur volonté et leur capacité à investir.

De son côté, **Eric Dumontet, Secrétaire Général Adjoint**, a présenté les objectifs du Syndicat en termes d'organisation de la protection Phytosanitaire du Massif Forestier.

CENTIMES FORESTIERS

Sur le Plan du Développement Forestier et les besoins financiers afférents, le Ministre de la Forêt a souligné que la demande de récupération des centimes forestiers collectés par les Chambres d'Agriculture et affectés aux projets forestiers était légitime. Il s'est engagé à réunir avant la fin de l'année « une table ronde » à cet effet.

FONDS DE SOLIDARITÉ PHYTOSANITAIRE

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest a déjà créé et promu la Caisse de Prévoyance Phyto Forêt qui est chargée d'organiser des projets collectifs de protection contre les attaques parasitaires sur le massif forestier (cf. le modèle DFCI).

Cependant, cette Caisse Phyto Forêt n'est ni une assurance, ni une caisse d'indemnisation. Or, la loi rend le propriétaire (agriculteur ou sylviculteur) responsable de la lutte contre les attaques parasitaires. Et l'Etat n'accorde un financement contre ce type de lutte que si le ou les propriétaires forestiers participent à ce financement. Plus encore, ce dernier peut organiser la lutte contre les parasites et adresser la facture aux propriétaires pour lesquels les frais de lutte ont été engagés.

Pour répondre à cette question de responsabilité, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest a adopté lors de cette Assemblée Générale le principe de la création d'un Fonds de Solidarité Phyto Forêt pour ses adhérents. Organisé à l'échelle du massif, en mutualisant les contributions des uns et des autres, ce Fonds de Solidarité permettra la prise en charge des frais de lutte et de traitements phytosanitaires en cas d'attaque et donc à moindre coût.

Sur le prochain appel de cotisation du Syndicat apparaîtra une nouvelle contribution au titre de ce Fonds de Solidarité. Chaque propriétaire adhérent décidera alors de participer ou non à ce fonds pour bénéficier ou non de son co-financement.

ASSURANCE

Lors de cette Assemblée Générale, il a été également annoncé que le Syndicat a obtenu une baisse du montant de la prime d'assurance dommages à l'hectare avec notre assureur XLB Assurances (PACIFICA), de l'ordre de 40 centimes par hectare.

CHASSE

Le Ministre de la Forêt, suivant la demande du Syndicat, a confirmé l'absolue nécessité de revenir à un équilibre sylvo-cynégétique.

DFCI

L'incendie des forêts de St-Jean-d'Illac à proximité de Bordeaux a révélé les limites actuelles de notre système de DFCI face à la pression sociale et urbaine sur les forêts.

Une fois encore, le Ministre de la Forêt a répondu à la demande du Syndicat quant à la mise en place d'un Groupe de Travail sur le cas du Sud-Ouest et a annoncé une mission à caractère national sur les moyens de prévention des incendies de forêt.

CIFA

Dans le cadre du partenariat entre le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest et le Crédit Agricole sur la mise en place du Compte d'Investissement Forestier et d'Assurance, le Crédit Agricole propose, jusqu'au 31 décembre 2015, une rémunération de 3 %. La question ne doit pas se poser : il faut souscrire un CIFA.

NB : N'hésitez pas à diffuser cette lettre aux sylviculteurs que vous connaissez pour les faire adhérer. Plus nombreux, nous serons encore plus efficaces.

maisondelaforet-sudouest.com

MAISON DE LA FORET

6, Parvis des Chartrons 33075 Bordeaux Cedex
Tel +33 (0)5 57 85 40 13 – Fax +33 (0)5 56 81 65 95
contact@maisondelaforet.fr
Tram : Ligne B – Arrêt CAPC